



Cahier des charges du moniteur

Séjours / week-ends / journées

But des séjours, des week-ends et des journées

Le but des activités de la Fondation est de permettre à des enfants, adolescents et adultes avec une déficience intellectuelle et/ou des troubles du spectre de l'autisme de vivre une période de temps-libre, hors du cadre familial ou institutionnel, dans le respect de leurs besoins et de leurs désirs.

Ce temps permet à la personne de découvrir des activités différentes, d'élargir ses relations sociales et de développer de nouvelles compétences. C'est également l'occasion pour les familles de prendre un temps de repos pour se ressourcer.

L'accompagnement individuel permet de répondre aux besoins spécifiques de la personne, d'être à l'écoute de ses désirs et d'offrir un cadre rassurant et stimulant pour vivre ces périodes de temps-libre dans des conditions optimales de bien-être et de sécurité morale et physique.

Obligations et responsabilités du moniteur

Avant le séjour, le week-end ou la journée

- Pour les nouveaux collaborateurs, avoir un entretien dans les locaux de la Fondation,
- Avoir fourni les documents nécessaires pour son dossier administratif,
- Participer à la réunion de préparation du séjour, du week-end ou de la journée,
- Participer à la journée de formation organisée par l'association autisme suisse romande,
- Prendre connaissance des *fiches informations* des participants à l'activité,
- Prendre connaissance des documents relatifs au déroulement du séjour, du week-end ou de la journée, (*consignes de sécurité, règlement etc.*),
- Préparer des activités selon la demande du responsable,
- A la demande de la Fondation, en cas de nécessité, il rencontre la personne dont il aura la référence.

Ces tâches sont inhérentes à la fonction de moniteur et ne donnent pas lieu à une rémunération supplémentaire à celle prévue par le contrat de travail.

Durant le séjour, le week-end ou la journée

Statut du moniteur

Le moniteur est placé sous la responsabilité du responsable de séjour, de week-end ou de journée. En cas d'absence du responsable, le moniteur est sous la responsabilité du co-responsable. Il assume des responsabilités uniquement pendant les heures de travail, soit du lever au coucher des participants à l'activité et pendant les nuits de veille, s'il en a la charge.

Bilan du travail du moniteur

Un bilan du travail fourni sera effectué en fin de séjour par le responsable et/ou le co-responsable et en présence du moniteur. En cas de désaccord lors de ce bilan, le moniteur peut faire appel à la Fondation.

Un bilan du travail peut être demandé par le moniteur ou le responsable et/ou le co-responsable.

En tout temps, le responsable de l'activité avec l'accord de la direction de la Fondation a la possibilité de renvoyer un moniteur qui ne satisfait plus aux exigences de ses fonctions. Dans ce cas, le moniteur a droit à la rémunération prévue pour le nombre de jours effectivement travaillés.

La référence

- Chaque moniteur est responsable d'une ou exceptionnellement de deux personnes du lever au coucher et pour toute la durée du séjour dans toute la bienveillance nécessaire et en s'adaptant aux besoins et au degré d'autonomie de la personne qu'il accompagne.
- Lorsqu'un moniteur doit s'absenter, il est tenu de déléguer cette responsabilité à l'un de ses collègues très précisément informé et consentant. Il est aussi tenu d'en informer la personne dont il est référent.

Santé, hygiène & bien-être

- Aider la personne afin qu'elle réalise sa toilette complète quotidiennement en veillant au respect de l'intimité notamment au moment de l'habillage, du déshabillage et de la douche. En fonction du degré d'autonomie de la personne, le moniteur peut être amené à faire la toilette complète.
- Veiller à ce que la personne se change régulièrement, que les affaires sales soient triées et que son habillement soit adapté à la météo et à l'activité.
- Être vigilant à l'état de santé de la personne (crises d'épilepsie, fréquence des selles/urines, coups de soleil, cloques, autres blessures, etc.) et informer immédiatement le responsable de tous changements de son état de santé : chute, douleurs inhabituelles, diarrhée, constipation, vomissements, crise d'épilepsie, petite plaies, rougeurs, etc.
- Être attentif à la quantité et à la qualité de l'alimentation, respecter les régimes prescrits et les allergies éventuelles.
- Être attentif et respecter le rythme et le besoin de repos de la personne.
- A titre exceptionnel et à la demande du responsable, administrer la médication ; dans ce cas, le moniteur doit s'assurer du strict respect des posologies indiquées sur la fiche médicaments et de la procédure en vigueur à la Fondation. En cas de doutes, il informe le responsable.
- Être attentif aux besoins et aux désirs de la personne et respecter son rythme et son autonomie.
- Lui accorder l'attention nécessaire et établir une relation privilégiée rassurante pour la personne.

Effets personnels

- Le moniteur est responsable de l'argent de poche de la personne si cette dernière ne le gère pas seule. L'argent de poche doit être utilisé raisonnablement pour les dépenses personnelles, tel que achat d'un souvenir, carte postale, consommations, etc. Une fiche de décompte est remplie avec les justificatifs sur les achats effectués.
- Le moniteur fait l'inventaire au début et la fin de l'activité des affaires personnelles en fonction des listes établies par les parents ou l'institution. Il doit s'assurer que tous les vêtements mis à laver, soient récupérés et que les objets personnels ne se perdent pas ou ne se détériorent pas. La perte ou la détérioration du matériel personnel est immédiatement signalée au responsable.
- Le moniteur veille à ce que la chambre de la personne soit en ordre, aérée régulièrement, le lit fait et les affaires personnelles rangées.

Sécurité

- Être attentif aux déplacements (*dans les escaliers, sur les routes, dans les villes, dans les lieux où il y a de la foule ainsi que tous lieux nécessitant une vigilance plus élevée*).
- En cas d'accident au cours d'une activité, le moniteur devra prendre toutes les dispositions nécessaires au bien-être de la personne et du groupe. Il en informe au plus vite le responsable de séjour.
- Chaque moniteur aura reçu une liste de consignes de sécurité et contacts en cas d'urgence qu'il doit avoir sur lui en tout temps.

En fin de séjour, le moniteur rédigera un rapport d'activité qui détaille l'accompagnement de la personne durant le séjour.

L'animation des activités

Pendant le séjour, les moniteurs seront amenés à organiser et animer de multiples activités tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Il leur est demandé :

- De se conformer absolument à la règle suivante : un moniteur ne doit jamais rester ou partir seul avec un participant ou un groupe de participants (deux moniteurs au minimum doivent toujours collaborer). Les participants ne doivent jamais rester seuls.
- De préparer en temps utile les activités, ce qui sous-entend : réservations, budget, horaires des transports, horaire d'ouverture des lieux, etc.
- D'utiliser raisonnablement l'argent qui lui est confié par le responsable et/ou le co-responsable pour une activité. Il remet tous les justificatifs et le solde de l'argent au responsable ou au co-responsable au retour de l'activité ou à leur demande.
- D'avoir pris connaissance *des fiches informations* de toutes les personnes participant à l'activité et de respecter scrupuleusement les consignes qui y sont mentionnées.
- Pendant le temps des activités, les moniteurs du groupe veilleront à avoir toujours avec eux *les fiches informations* des participants à l'activité, une pharmacie de premiers secours, les médicaments de réserve, les numéros de téléphone importants, ainsi que des boissons et collations en suffisance, des habits de rechange ou tout autres matériels nécessaires.
- Pendant les activités, les moniteurs sont responsables des participants qui leur ont été confiés par leurs collègues. Cette responsabilité dure tant que la "décharge" n'est pas effective. Il est important en effet que même pendant les "moments creux" les moniteurs soient attentifs aux participants (avant les repas, préparation d'activité, en attente de partir, retour d'activité ou de promenade, etc.).

Toutes les propositions sont les bienvenues, dans la mesure où elles sont adaptées aux désirs des participants, à leurs possibilités et à leur âge. Veiller à l'alternance des temps calmes et des temps dynamiques.

Vie quotidienne

Veilles

- Les moniteurs doivent assumer une ou deux nuits de veille passive durant le séjour ou le week-end selon le planning établi en équipe ou par le responsable du séjour. La veille débute dès que tous les participants sont couchés. Pendant ses veilles, le moniteur ne peut s'absenter en aucun cas de la maison. En cas de problème qu'il ne peut gérer, le moniteur a la possibilité de réveiller le responsable ou le co-responsable.
Le matin, le moniteur informe le responsable de tout évènement significatif de la nuit.

Réunion d'équipe

- Chaque soir, l'ensemble de l'équipe est tenu d'assister à une réunion d'équipe à l'exception des personnes en congé.
- L'objectif de ces rencontres est de faire le point sur la journée écoulée (difficulté rencontrée, adaptation, moment positif etc.) et de préparer les journées suivantes.
- Ces réunions sont animées par le responsable et/ou le co-responsable de l'activité et une participation active est demandée à l'ensemble de l'équipe.

Matériel

- Si un moniteur a besoin de matériel spécifique pour l'organisation d'une activité, il doit en informer le responsable avant le début du séjour afin d'avoir son accord pour l'achat.
- Tout le matériel mis à disposition par la Fondation doit être utilisé avec soin, rangé après utilisation et restitué propre à la Fondation à la fin de l'activité.
- Les moniteurs participent à la préparation et au rangement du matériel au début et à la fin du séjour, du week-end ou de la journée.

Tâches ménagères

- Le moniteur participe aux tâches ménagères durant le séjour (nettoyage des locaux, préparation des repas, vaisselle, entretien régulier des sanitaires, etc.).
- A la fin du séjour, le moniteur participe au nettoyage et à la remise en ordre du logement.

Nos exigences sont importantes certes, mais la qualité de nos activités en dépend. Vous faites désormais partie de la Fondation Coup d'Pouce. Nous sommes conscients que c'est une adhésion qui va au-delà d'un travail rémunéré en fonction de votre investissement. Nous vous remercions d'avance de votre engagement au service des personnes qui nous accordent leur confiance.

Face aux petites difficultés ou aux problèmes plus importants que vous rencontrerez dans cette tâche, vous pourrez faire appel à votre responsable d'activité, ou à la personne de permanence de la Fondation dont vous trouverez le numéro de téléphone dans les logements que vous occupez ou auprès de votre responsable d'activité.

Le règlement, ainsi que les procédures et consignes de la Fondation Coup d'Pouce font partie intégrante de ce cahier des charges.